

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE BARAIGNE

Séance du 15 novembre 2024

Membres en exercice :	Date de la convocation: 07/11/2024
10	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le quinze novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer rural sis rue de l'abreuvoir, sous la présidence du maire Monsieur Pascal ASSEMAT</i>
Présents : 8	
Votants: 8	Présents : Pascal ASSEMAT, Laurie ALBOUY, Gilles BERMOND, Jean CARRERA, Edith CAZAUX, Joël GARCIA, Camille GUAGNO, Chantal WEIDMANN
Pour: 8	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Absents: Magali BELTRAN, Sylvain VALADE
	Secrétaire de séance: Jean CARRERA

Objet: Projet CENSOMED - DE_2024_019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en date du 1^{er} juillet 2024, les maires de l'ancien territoire Hers et Ganguise ont été invités à une réunion à la mairie de Salles-sur-l'Hers pour leur être présenté un projet d'extension du cabinet médical pour des soins non programmés.

Ce projet est porté non seulement par la mairie de Salles sur l'Hers mais également par une équipe de professionnels de santé motivés.

Ce projet permet de répondre :

- A la demande de soins de proximité
 - Soins programmés (RDV cabinet médical, tournées IDE domicile)
 - Soins non programmés
- A la demande de formation des praticiens de demain
 - Pour les étudiants IDE
 - Etudiants en médecine (externe, interne,...)

Il répond vraiment à la problématique de la désertification médicale en milieu rural en créant une attractivité des professions médicales en milieu rural et un vrai service à la population en y apportant les soins.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les élus de la commune de Salles-sur-l'hers et les professionnels de santé (médecins, IDE...) auxquelles d'autres médecins hors du territoire ont été présents et sont motivés par ce projet innovant.

Le projet architectural en première esquisse se chiffre à 694 000 € HT, auquel il convient d'ajouter le matériel pour 150 000 € environ. La commune de Salles sur l'Hers se propose de céder le terrain, pour construire cet outil à côté de l'actuelle Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Le coût des travaux diminué des subventions obtenues sera amorti par la commune sur 30 ans grâce aux redevances versées par les professionnels de santé dans le cadre du bail professionnel avec la future SCM à créer (médecins + infirmiers).

Concernant la position des divers maires des communes de Hers et Ganguise, elle semble très favorable à cette initiative qui sécuriserait notre offre médicale sur notre territoire et qui serait un outil attractif pour les jeunes générations de médecins, d'internes ou d'infirmiers.

L'ensemble des élus du territoire Hers et Ganguise qui considère qu'il s'agit réellement d'un projet territorial sont volontaires pour participer au financement d'acquisition du matériel médical nécessaire à cette nouvelle offre de soins. Cette participation collective des communes n'interviendrait qu'une fois, lors de l'achat initial.

La commune de Salles-sur-l'Hers va déposer toutes les demandes de subvention possibles auprès des pouvoirs publics

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, considérant que ce projet permet de répondre à une offre de soins complète sur l'ensemble du territoire :

- Approuve le projet de Centre de Soins Non Programmés sur la commune de Salles sur l'Hers
- Dit que la commune de BARAIGNE donne un accord de principe sur une participation à l'acquisition du volet matériel du centre de soins non programmés. Cette participation pourrait être fixée par habitant selon le dernier recensement INSEE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Pascal ASSEMAT

